

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 28/12/2018 - 8884 - 2017 B 00907 - 830 422 606 - 2F FINANCES



\*1AF/00/35/69/54\*

**TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS**

44 rue de la Bretonnerie - BP 92015  
45010 ORLEANS CEDEX 1

**R.G:** 2018007335  
**PRO:** 2018PRO000090

**ORDONNANCE EN PROROGATION DE DELAI**

Nous, **Patrice LABBE**, Président du Tribunal de Commerce d'Orléans,

Assisté de **Madame Sylvie VATINEL**, Greffier,

Vu la requête déposée le 21 décembre 2018 et les motifs y exposés,  
Vu les articles L 223-26 ou L 225-100 du Code de Commerce,

**AUTORISONS** la société:

**SAS 2F FINANCES,**

3 Allée du Docteur Schweitzer 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin  
RCS: 830422606  
Gestion: 2017B00907

à proroger jusqu'au *31 mars 2019*

le délai dans lequel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018

**Disons** qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés

**Mettons** les dépens taxés et liquidés à la somme de 34,45 euros à la charge de la requérante.

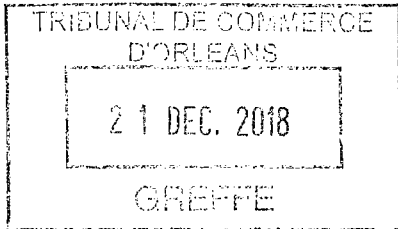
Le Greffier,  
Madame Sylvie VATINEL

Orléans le *28 décembre 2018*

le Président,  
**Patrice LABBE**



**REQUETE  
REPORT DE DATE DE TENUE  
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
\*\*\*\***



*D/2018/10235*

**Au Président du  
Tribunal de Commerce d'ORLEANS**

*Le soussigné, Monsieur Frédéric FLAURAUD,*

Agissant en qualité de **Président de la société « 2F FINANCES »**,  
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €,  
ayant son siège social à ST PRYVE ST MESMIN (45750)- 3 Allée du Docteur Schweitzer  
Immatriculée sous le n° 830 422 606 RCS ORLEANS

*A l'honneur de vous exposer ce qui suit :*

L'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018 ne peut se tenir dans les délais légaux en raison du bilan non arrêté avant la date limite d'envoi des convocations à l'assemblée générale.

C'est pourquoi, le soussigné ès-qualité, sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, une prolongation de délai jusqu'au 31 Mars 2019 pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire annuelle.

Fait à ST PRYVE ST MESMIN  
Le 19 Décembre 2018

**Monsieur Frédéric FLAURAUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Flaureau", written over a horizontal line.

